



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-amiens@fub.fr
veloxygene-amiens.com

Monsieur Alain Gest
Président d'Amiens Métropole
BP 2720
80027 Amiens

Amiens, le 26 mai 2023

Copies à MM. : Jean-Claude Renaux, Vice-Président aux mobilités
Bruno Bienaimé, adjoint au maire d'Amiens en charge du développement du vélo
François Boll, Coraline Brabander, Services Techniques

Objet : Observatoire de la cyclabilité.
Itinéraire Maison de la Culture - rue Saint Honoré.

Monsieur le Président,

Le mardi 2 mai, nous avons effectué une reconnaissance d'un itinéraire pratiqué par l'une de nos adhérentes, à savoir l'aller et le retour entre la Maison de la Culture d'Amiens (MCA) et la rue Jean Moulin (plus précisément à la naissance de celle-ci, en extrémité de la rue Saint Honoré).

Nous avons parcouru deux variantes : la plus directe, passant par le boulevard Delattre de Tassigny puis l'esplanade Branly, et un cheminement détourné, en principe davantage sécurisé, par les rues Marc Sangnier et Pierre Lhomond, puis Boulevard de Guyencourt pour rejoindre la bas de la rue de Paris. Ce trajet est le plus serein, ou le moins pire, selon la sensibilité des pratiquants. En effet, les aménagements cyclables y sont plutôt intéressants, et ce cheminement peut être avantageusement poursuivi par les rues Béranger et Lemaire au prix de modifications du fait de quelques imperfections et incivilités récurrentes.

Le cheminement direct, quant à lui, par la rue Delattre de Tassigny puis l'Esplanade Branly, doit son qualificatif de "pire" à son caractère réellement dangereux, alors qu'il est possible d'en être riverain et d'avoir besoin de sortir à vélo : la rue Delattre de Tassigny est sans aménagement (à tel point que les trottoirs sont hélas devenus des pistes cyclables de fait). L'esplanade ne se traverse dans le sens sud-nord que si et seulement si on est significativement aguerrri au métier de cycliste urbain.

Dans tous les cas, l'esplanade Branly nécessite un retraitement : le partage piétons-cycles sur le parvis de l'église étant très flou et la mixité motorisés/cycles trop brouillonne.

Enfin, un noeud gordien, à la jonction des rue de Paris et rue Saint Honoré, rend la circulation délicate pour tout le monde mais de surcroît risquée pour les cyclistes. Ces rues, deux "pénétrantes" ou "sortantes" nécessaires pour tous les usagers, présentent aujourd'hui un plan de circulation et des configurations qui ne répondent plus aux exigences d'une circulation apaisée.

Les "coronapistes" avaient eu l'avantage d'envisager de nouvelles possibilités de plan de circulation dans ce secteur. Nous ne saurions que trop en souhaiter la concrétisation.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de nos observations.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations,

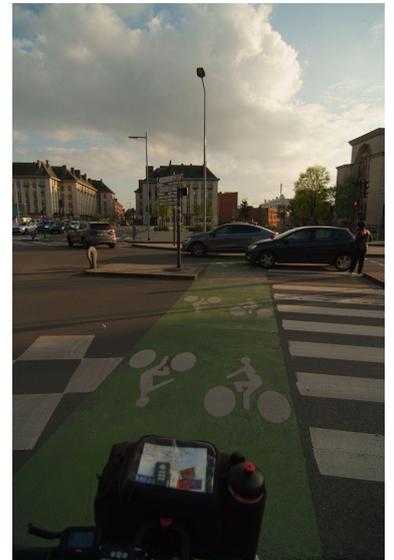
Paul Moitier, Président de Véloxygène

BRAC ITINÉRAIRE MCA / RUE JEAN MOULIN - ANNEXES

Itinéraire 1 : Rue Delattre de Tassigny, sans aménagement (les deux sens sont concernés)



Itinéraire 1 : arrivée sur l'esplanade Branly Les cyclistes sont "conduits", par un marquage très correct, vers le parvis de l'église mais celui-ci présente des imperfections sensibles : mixité avec piétons non traitée, coupure par la sortie de Guyencourt sans règle de priorité claire



Itinéraire 2 : via Marc Sangnier / Pierre Lhomond / Guyencourt

Stop très peu respecté. Son positionnement et les stationnements hors emplacements, masquant la visibilité, peuvent l'expliquer : zone donc à risque pour les modes doux



Itinéraire 2 : cheminement Pierre Lhomond et traversée du boulevard Carnot corrects :



Jonction Guyencourt - Esplanade Branly "piégeuse" (bordure dangereuse de chaque côté, le risque devenant majeur si un véhicule s'apprête à dépasser le cycliste)



Partie commune aux deux itinéraires : esplanade Branly / rue de Paris / rue Saint Honoré :

En sortie du parvis de l'église : réintégration avec le flux motorisé risquée : la traversée cycliste est identifiée mais conduit sur le trottoir et la réintégration avec le flux motorisé rue de Paris est non traitée.



Ci-dessus à gauche : le panneau M12d sur poteau de feu de gauche devrait être à droite. Ci-dessus à droite SAS vélo non marqué et non respecté.

Rue Saint Honoré : peu d'aménagements, ou bande cyclable le long des stationnements. Dépassements parfois trop proches. Chaussée dégradée.



Plus grave : Stationnement en épi (marche avant) ne donnant AUCUNE visibilité aux automobilistes en marche arrière. Refaire le marquage pour passer en stationnement réglementaire à talon.



Non respect des SAS vélo très fréquent : ici en haut de la rue Saint-Honoré et au niveau de l'esplanade Branly

